



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**CHS-CT DU 19 MAI 2020  
Compte rendu**

Le CHS-CT de la DDFIP29 présidé par la Directrice départementale, s'est déroulé mardi 19 mai 2020 en présence de MM BOUVET et BLAVEC (Assistante de Prévention), MM SALAUN, HAUMONT et ARNOULT ainsi que le Docteur GUILLOUD.

En réponse à notre [déclaration liminaire](#), la Directrice a indiqué que le PRA ne consistait pas à faire revenir tous les agents en présentiel mais que la stratégie devait prendre en compte l'adaptation des locaux avec le respect des barrières sanitaires. Elle a précisé que la priorité de rang 1 devait rester la sécurité des agents.

Concernant les objectifs des services, la Directrice a souligné qu'il n'était pas d'actualité de maintenir les indicateurs d'avant la pandémie.

Au sujet du recours massif au télétravail en mode dégradé depuis le 17 mars dernier, elle a proposé un groupe de travail départemental ayant vocation à effectuer un retour d'expérience sur cette situation imposée par le contexte sanitaire. Elle a poursuivi en indiquant que plusieurs collègues jusqu'à présent en télétravail avaient exprimé le souhait de revenir en présentiel, et que leurs ordinateurs portables pourraient être le cas échéant attribués à des collègues en ASA médicale sur la base du volontariat et après dialogue avec leur chef de service.

Les ordinateurs portables alloués sont au nombre de 170 à l'heure actuelle. Suite à des restitutions récentes, 30 sont en cours de ré attribution, une nouvelle dotation de 18 PC est en attente d'ici fin mai.

La Directrice a rappelé qu'elle avait demandé à Mme BLAVEC, l'assistante de prévention, de lui apporter des retours réguliers au gré de ses visites fréquentes dans les services pour constater la réalité des mesures d'organisation prises au regard des barrières sanitaires. Concernant l'implantation des postes de travail au sein des services, elle a invité les représentants des personnels à lui faire remonter les sujets en vue d'éventuelles corrections à apporter.

Elle a par ailleurs indiqué qu'elle n'était pas opposée à des dispositifs de rotation d'équipes, mais que ces mises en œuvre relevaient de la responsabilité des chefs de services. Sur les horaires, la Directrice ne s'oppose pas à des aménagements afin d'éviter aux agents les heures de pointe.

Sur les commandes en cours, il nous a été confirmé la livraison fin mai et début juin de

4 800 masques barrières, commande initiée par le CHS-CT le 28 avril dernier. A l'heure actuelle et dans le cadre de la gestion interministérielle, la DGFIP dispose de 15 000 masques qui ont été répartis auprès des chefs de services. La doctrine reste la même sur ces masques qui ont vocation à être distribués aux agents susceptibles d'entrer en contact avec le public, les personnels de la CID et Berkany...

En réponse à notre intervention en déclaration liminaire, la Directrice a indiqué que les chefs de services pourraient donner un masque aux agents qui leur en feraient la demande. Malgré l'obligation d'en porter dans les transports en commun, l'administration ne prévoit pas d'en doter ses agents...

Les protections plexiglas vont être prochainement livrés à hauteur de 200 équipements. 48 bidons de 5 litres de gel hydroalcoolique et le déploiement en location de 30 distributeurs à pied sont attendus sous peu, ainsi que 13 seaux de 1000 lingettes.

En réponse à nos interrogations sur les éventuels dispositifs de climatisation dans le département, il nous a été confirmé l'absence de système de ventilation d'air avec recyclage, dispositif pouvant potentiellement présenter des risques de diffusion du virus. Le Docteur Guilloud a indiqué que les climatiseurs individuels étaient déconseillés tout en préconisant à nouveau l'aération naturelle et régulière des locaux.

Sur la question de la restauration, le Secrétariat Général de Bercy a indiqué ne pas être opposé à une reprise progressive en lien avec les associations de gestion et les prestataires, dans un calendrier qui pourrait se situer en deuxième quinzaine de juin.

En introduction de son intervention, **F.O.- DGFIP29** est intervenu pour demander que les agents puissent poser une journée de congés ou de RTT sur la journée du 22 mai, actée en 2020 comme un pont naturel, alors que la note RH préconise une autorisation exceptionnelle sur cette première date.

Rappelons que l'ordonnance du 15 avril dernier, modifiée par celle du 13 mai 2020 et dont nous demandons l'abrogation, prévoit l'imposition de 10 jours de congés du 17 mars au 31 mai 2020 pour les agents en ASA sur la période, en fonction de leurs situations (présentiel, temps partiel, arrêt de maladie). Rappelons aussi que le 15 mai dernier, le DG a indiqué aux organisations syndicales nationales que toutes les journées de congés posées entre le 11 et le 31 mai viendraient en déduction des jours devant être ponctionnés par l'ordonnance...

En réponse à notre intervention la Directrice a indiqué vouloir se montrer pragmatique sur le sujet, et qu'elle ne voyait pas d'objection pour que le 22 mai puisse être posé en congé, l'ASA exceptionnelle pouvant être reportée au 13 juillet. Elle a cependant poursuivi en indiquant être dans l'attente de la position nationale de la Direction Générale qu'elle appliquerait....

**Nous lui avons rappelé que d'autres départements avaient d'ores et déjà pris une décision de bon sens sur le sujet et que nous ne comprendrions pas une position dogmatique de la DG.**

Concernant l'ordre du jour de ce CHS-CT, nous avons rappelé nos positions, à savoir que les plans de reprise doivent impérativement s'inscrire dans la progressivité, car bon

nombre de paramètres inconnus demeurent dans le cadre de la propagation du virus et que les espaces de travail sont potentiellement des lieux d'exposition au risque.

Dans ce contexte, il est important aussi que les personnels puissent être associés à l'organisation des espaces de travail et que leurs propositions puissent être entendues. Nous avons aussi fait remarquer que si le taux global du département en présentiel avoisine la moyenne nationale, force est de constater que certains services ont adopté une reprise d'activité qui s'écarte singulièrement de la progressivité en terme d'effectifs... Même si certains espaces de travail peuvent s'avérer vastes, les problématiques de circulation compromettent inévitablement les barrières de distanciation.

Sur les masques nous avons rappelé notre position, à savoir que les demandes des agents exprimant le souhait d'en porter un puissent être satisfaites par leur chef de service. Cela étant, nous rappelons aussi la vocation altruiste du masque qui ne doit pas conduire à se soustraire aux règles essentielles de distanciation physique.

Concernant la proposition de la Directrice d'organiser un groupe de travail afin d'évoquer les retours d'expérience sur le télétravail, nous n'avons pas refusé cette perspective tout en rappelant que nous porterons nos revendications, et que le sujet relève aussi d'un bilan national plus large.

Pour **F.O.- DGFIP** si le télétravail présente des avantages, il présente aussi des inconvénients, et notamment le risque d'isolement professionnel et social, phénomènes dont certains collègues ont pu pâtir dans la période.

**Pour F.O.- DGFIP, le télétravail doit demeurer un mode d'organisation du travail basé sur le volontariat et son extension ne doit pas servir de cheval de Troie à l'administration pour faciliter ses projets de restructuration du réseau !**

**La délégation F.O.- DGFIP29** : Florence JAVELOT (EDR) ; Maryline DERRIEN-LEFEVRE (PCRP Quimper) ; Ludovic CORAND (Trésorerie de Landivisiau) ; Erick GUERRY ( Permanent F.O.- DGFIP).



#### POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



TOUSSER OU ETERNUER  
DANS SON COUDE OU  
DANS UN MOUCHOIR



SE LAVER TRES  
REGULIEREMENT  
LES MAINS



SALUER SANS SE SERRER  
LA MAIN, EVITER LES  
EMBRASSADES



LIMITER  
LES REGROUPEMENTS



RESTER A LA MAISON,  
LIMITER LES  
DEPLACEMENTS